

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2018 – 112

Le 7 septembre 2018

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Loblaw Companies (L, FLL) Scission d'actions

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Les Compagnies Loblaw limitée (TSX : L, « Loblaw ») et George Weston limitée (TSX : WN, « GWL ») ont annoncé le 4 septembre 2018 une réorganisation dans le cadre de laquelle Loblaw cèdera sa participation de 61,6 % dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (TSX : CHP.UN, « Propriétés de Choix »).

Dans le cadre de cette cession, les actionnaires ordinaires de Loblaw autres que GWL (les « actionnaires minoritaires de Loblaw ») recevront 0,135 action ordinaire de GWL pour chaque action de Loblaw, soit l'équivalent de la valeur de marché de la quote-part de leur participation dans Propriété de Choix, et GWL recevra la participation de 61,6 % de Loblaw dans Propriété de Choix.

Le plan d'arrangement nécessitera l'approbation d'au moins 66 ⅔ % des votes exprimés par l'ensemble des actionnaires ordinaires de Loblaw, ainsi que l'approbation de la majorité des votes exprimés par les actionnaires minoritaires de Loblaw. Le vote aura lieu lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Loblaw, qui devrait se dérouler en octobre 2018.

Loblaw et GWL prévoient que la transaction sera réalisée au quatrième trimestre de 2018.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation  
CDCC